www.cnrs.fr

# PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

3

# La cellule de veille sociale au travail

## En quelques mots…

Parmi les mesures du plan d'action « Conditions de vie au travail et prévention des risques psychosociaux», figure l'harmonisation des cellules régionales de veille sociale au travail, dans les délégations du CNRS.

### De quoi s'agit-il ?

La cellule de veille sociale au travail est un espace collaboratif de réflexion et d'action, entre les acteurs du secteur médico-social et des ressources humaines. Son but est d'anticiper et de traiter des situations individuelles et/ou collectives sensibles... toutes les situations sensibles !

En effet, les risques psychosociaux ne sont pas forcément les seules questions abordées pendant les réunions de la cellule : celles relatives au recrutement et au suivi d'agents handicapés peuvent, par exemple, y être discutées.

### Attention !!

La cellule de veille sociale au travail a vocation à traiter de problématiques variées, individuelles et/ou collectives. En cas de difficulté, l'agent doit prendre contact avec un ou des acteurs de la prévention qui décident d'évoquer sa situation de l'agent lors des réunions de la cellule de veille.

## Mode d'emploi

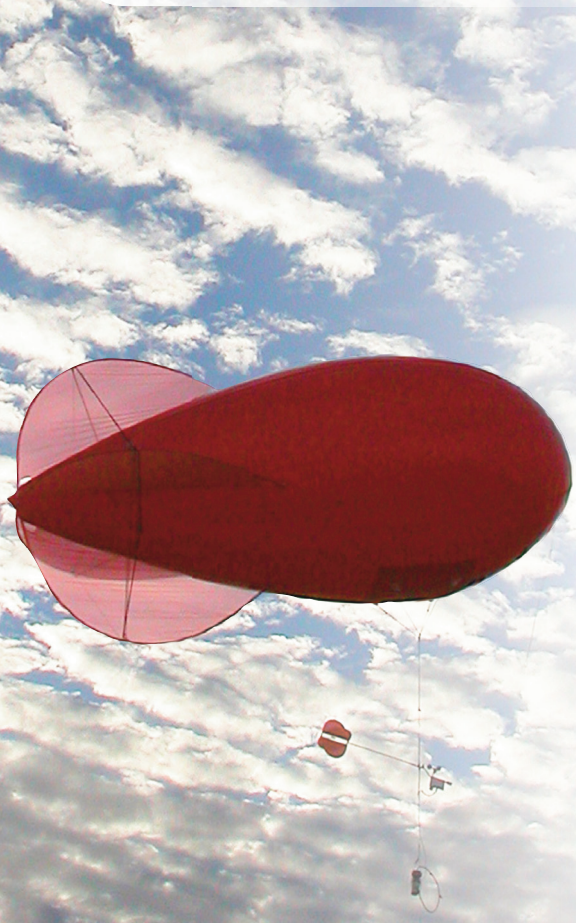

**Un agent qui fait part de ses difficultés à des capteurs…**

**Membres du SRH - Organisations syndicales**
**ASS - Collègues - Membres du service médical**
**IRPS - Responsables hiérarchiques**
**CAP - CHSCT**

**Des capteurs qui relaient l'information vers des acteurs…**

| RRH *(ou son représentant)* | ASS | Médecin de prévention |
|---|---|---|

**Des acteurs qui décident de réunir la cellule de veille**

# PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

3bis

www.cnrs.fr

# La cellule de veille sociale au travail

## Fiche d'identité

### Nom :
Cellule de veille sociale au travail.

### Objectifs :
- Prévenir : Pointer les dysfonctionnements et/ou les évolutions des organisations, pouvant générer du mal-être (individuel et/ou collectif). Réfléchir ensemble à ces situations en apportant des éclairages variés, grâce à la diversité des métiers représentés au sein de la cellule de veille sociale au travail.
- Traiter : Croiser les points de vue et favoriser l'échange d'informations entre les acteurs pour améliorer et/ou optimiser l'accompagnement des individus fragilisés -tant sur le plan personnel que professionnel-, dans une optique du mieux-être de l'agent à son poste de travail et du collectif.

### Obligations :
La cellule de veille sociale a pour obligation le respect de la confidentialité des dossiers qu'elle examine. L'accord préalable de l'agent est nécessaire pour que sa situation soit évoquée nominativement lors des réunions de la cellule.

### Lieu de déploiement :
Dans les délégations régionales du CNRS.

### Composition :
La composition de la cellule de veille est pluridisciplinaire et peut être adaptée -tout comme la fréquence des réunions- en fonction des spécificités régionales. Elle s'établit comme suit :
- Le délégué régional (le cas échéant)
- Le responsable des ressources humaines de la délégation, ou son représentant
- Le médecin de prévention
- L'assistant de service social

### D'autres acteurs « capteurs » possibles :
- Les organisations syndicales
- Les IRPS
- Les directeurs/responsables ou représentants d'unités
- Les membres des « futurs » CHSCT et des CAP
- Les agents

Lorsque ces autres acteurs « capteurs » font connaître des situations auprès de la cellule de veille sociale au travail, celle-ci leur fait un retour sur les suites données à ce signalement. Il peut également leur être demandé d'intervenir dans les limites de leur champ d'action professionnel.

Crédit photo : © CNRS Photothèque - GUICHARD Françoise, KERGOAT Laurent
URA1357 - GROUPE D'ETUDE DE L'ATMOSPHERE METEOROLOGIQUE (GAME) - TOULOUSE
Ballon captif utilisé pour réaliser des mesures dans la couche limite, ici au lever du jour à Agoufou au Mali, sur fond de stratocumulus.
Photo prise pendant la campagne AMMA (Analyses Multidisciplinaires de la Mousson Africaine).